

PROCES-VERBAL  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2025**  
A 18 H30 – SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Présents :** Caroline Terrier, Sergio Mancini, Véronique Cortinovis, Philippe Maillez, Sylvie Caillet, Lionel Chevrolat, Joël Aubernon, Annick Pantel, Jean-Marc Curtet, Bertrand Vermorel, Sébastien Renevier, Valérie Berger, Anne Le Guyader, Jean-Pierre Cottaz, Harris Reneman, Catherine Barcellino.

**Représentés :**

Annie Maciocia a donné procuration à Sergio Mancini  
Elodie Brelot a donné procuration à Philippe Maillez  
Gilbert Debard a donné procuration à Joël Aubernon  
Sophie Gaguin a donné procuration à Caroline Terrier  
Laurence Rouquette a donné procuration à Sylvie Caillet  
Patrick Tholon a donné procuration à Annick Pantel  
Nathalie Thimel-Blanchoz a donné procuration à Jean-Pierre Cottaz

Sarah Brot, responsable du Pôle Ressources.

**Absents :**

Philippe Casamayor, Franck Longin, Anne-Sophie Rampon, Cyril Langelot.

**1. Désignation du Secrétaire de Séance par le Conseil Municipal conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Conseil Municipal désigne Valérie Berger secrétaire de séance.

**2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 novembre 2024**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents lors de la séance.

**3. Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations du Maire, en application de l'article L.2122-22 du C.G.C.T**

Décision n°26 concernant l'attribution de subventions par tout organisme financeur		
DATE	OBJET/ATTRIBUTAIRE	MONTANT DEMANDE
20/11/2024	Demande de subvention portant sur la réhabilitation du Pôle Petite Enfance - fonds vert rénovation énergétique des bâtiments	160 000,00 €
20/11/2024	Demande de subvention portant sur la réhabilitation de la mairie - fonds vert rénovation énergétique des bâtiments et DSIL	1 075 000,00 €
02/12/2024	Demande de subvention portant sur le relamping scolaire - fonds vert rénovation énergétique des bâtiments et DSIL	70 049,18 €

<b>Décision n° 4 concernant l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres</b>		
10/12/2024	Attribution MP 2024-07 - MOE requalification RD 1084 - GROUPEMENT INFRAPOLIS/CITEC	259 100,00 €
10/12/2024	MP 2024-01 Ecole des sources _ Avenant n°3 - LOT 2 TOFFOLLETI - travaux supplémentaires suite opérations de réception et avis du contrôle technique	3 838,80 €
07/01/2025	MP 2024-01 Ecole des sources _ Avenant n°1 - LOT 9 BPI - travaux supplémentaires modification châssis suite avis bureau de contrôle	1 652,61 €
<b>Décision n° 5 concernant la conclusion et révision de louage pour une durée n'excédant pas 12 ans</b>		
07/01/2025	Mise à disposition d'un terrain communal pour l'association COTIERE EN TRANSITION pour la conception, l'animation et la réalisation d'une micro-forêt	A titre gratuit

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **01-2025-01 Mise à jour du tableau des emplois communaux**

*Rapporteur Annick Pantel*

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant, il leur appartient donc de fixer les effectifs des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification, de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste. Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

Considérant que l'ouverture d'un poste sur un cadre d'emploi donné permet le recrutement d'un agent sur tous les grades du cadre d'emploi correspondant, Ainsi, il convient d'apporter des modifications au tableau des emplois permanents de la commune pour faire suite à des changements d'affectation de poste et de créations de postes :

- Modifications d'intitulé de poste :
  - Le poste de responsable du pôle ressources et affaires générales est renommé en directeur(trice) des Affaires Générales
  - Le poste de d'agent d'accueil et Etat Civil et renommé en coordinateur(trice) de l'accueil
  - Un poste de policier municipal est renommé en adjoint(e) au responsable du pôle Prévention et Sécurité
- Créations de poste :
  - Un poste d'assistante de direction dans le pôle ressources et affaires générales à temps complet qui sera sur le long terme fusionné avec le poste d'assistant(e) du Maire et gestionnaire formation, prévention et santé après le départ en retraite de l'agent
  - Un poste de gestionnaire des ressources humaines à temps complet qui sera compensé par la suppression du poste de chargé(e) de la transformation numérique après le départ en retraite de l'agent en juin 2025.
  - Un poste d'ATSEM à 31,42 heures.

Mr Cottaz souhaite savoir ce qu'il en est au sujet du Directeur Général des Services.

Madame le Maire confirme que le DGS a été déchargé de ses fonctions. Il est actuellement en arrêt maladie jusqu'au 18 février prochain. Un nouveau poste en interne lui a été proposé. Elle souhaite une pleine réussite à Madame Brot, qui devient Directrice des Affaires Générales jusqu'à la fin du mandat en cours, le recrutement d'un nouveau DGS d'ici là n'étant pas envisageable.

Un trombinoscope de tous les agents communaux va être présenté au Comité Social Territorial pour être diffusé dans tous les services. Il pourra être diffusé également aux élus mais restera un outil interne, non diffusé à la population.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, par délibération N° 01-2025-01, **DÉCIDE** de modifier et créer les postes cités précédemment ; **DÉCIDE** d'établir le tableau des effectifs tel que présenté en annexe de la délibération et que, sauf disposition expresse de l'assemblée délibérante, prise sur un nouvel avis du Comité Social Territorial compétent, ces dispositions seront reconduites tacitement chaque année ; **DÉCIDE** d'inscrire au budget les crédits correspondants ; **AUTORISE** l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent ; **CHARGE** l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération.

## EDUCATION-JEUNESSE

### **01-2025-02 Modification du dispositif Chantiers Jeunes et approbation du règlement intérieur et de la charte d'engagement**

*Rapporteur Sylvie Caillet*

La commune de BEYNOST organise depuis plusieurs années des "Chantiers Jeunes" à destination des jeunes Beynolans et Beynolanes de 14 à 18 ans.

Cet outil trouve toute sa place dans la politique jeunesse déployée par la commune.

Ce dispositif constitue un moment fort d'intégration sociale, d'apprentissage de la citoyenneté et de découverte du monde du travail pour les jeunes, via les chantiers qui leur sont proposés. C'est pour eux l'occasion de rencontrer d'autres personnes issues de milieux culturels et sociaux différents et de contribuer activement au développement de la commune de BEYNOST.

L'accompagnement, par des agents issus des Services Techniques et du service Enfance-Jeunesse de la ville, permet aux jeunes d'acquérir une première expérience du monde du travail, d'apprendre différentes techniques, d'apprendre à respecter des consignes, des horaires et contribue à l'acquisition de leur autonomie.

A la question de Madame Reneman concernant les périodes ciblées, le type de travaux demandés et le mode de recrutement, Madame Caillet répond que le dispositif a été étendu à toutes les périodes de vacances scolaires. Il concerne 8 jeunes en été, entre 16 et 18 ans, prioritairement des Beynolans, sélectionnés par le service Jeunesse après appel à candidature sur le site internet. Les tâches réalisées sont utiles à la commune, comme des petits travaux, des déménagements suite à des réorganisations, des travaux de peinture, comme la fresque qui se trouve sous la trémie de la voie ferroviaire. Les chantiers Jeunes permettent aux adolescents de s'inscrire dans un cadre, avec des règles d'horaires, vestimentaires et comportementales initiatiques de la vie professionnelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par délibération N° 01-2025-02, A L'UNANIMITE, **APPROUVE** la charte d'engagement encadrant le dispositif Chantiers jeunes ainsi que le règlement intérieur, tels qu'annexés à la délibération ; **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

## URBANISME

### **01-2025-03 Présentation – tenue du débat et approbation du rapport relatif à l'artificialisation des sols - diagnostic de Beynost**

*Rapporteur Joël Aubernon*

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que la loi "Climat et résilience" a fixé l'objectif d'atteindre le "zéro artificialisation nette des sols" en 2050, avec un objectif intermédiaire en 2031 de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) sur la décennie 2021-2031, par rapport à la décennie précédente (2011-2021). Il s'agit de mesurer la consommation effective d'ENAF, puis à compter de 2031, de mesurer l'artificialisation des sols, ce qui est une notion nouvelle à prendre en compte.

Le rapport présenté à l'assemblée présente les éléments pour la période 2011-2022, en fonction des données disponibles communiquées par la Direction Départementale des Territoires.

Pour Beynost, 32 hectares ont été consommés, dont 14 hectares pour la zone des Mallettes. De plus, l'obligation de répondre aux objectifs de la loi SRU, suivant le contrat de mixité sociale signé avec l'Etat en 2017, a entraîné l'ouverture de plusieurs chantiers pour l'habitat : Les Bottes (phase 1), Le château du soleil Ouest, Terres Lignes...

Malgré tout, ces données d'artificialisation restent plutôt raisonnables, même en comparaison avec celles des communes voisines. Tout du moins, c'est ce qui ressort du rapport joint à la présente délibération, au vu de la pression foncière qui s'impose sur le territoire de Beynost.

S'ensuit le débat sur le rapport présenté.

Mr Aubernon précise que le prochain rapport concernera la période à partir de 2022. Le projet urbain du Pré Mayeux y sera comptabilisé. Ce ne sera pas le cas des Jardins de St-Pierre (ancien EFS) qui était déjà une zone prise en compte dans l'artificialisation. Sur les 1067 hectares que représente la commune, seuls sont artificialisés 358.9 hectares, soit 33.63 % de la surface totale, les voiries entrant dans le décompte. Il ressort que notre surface agricole est supérieure à la moyenne nationale. Les terrains agricoles du plateau ne seront pas touchés, sauf pour produire de l'énergie verte le cas échéant.

Mme le Maire a exposé à la préfète toutes les contraintes du PPRN (Plan de Prévention des risques Naturels) et du PPRI (incluant les risques d'inondations) auxquelles est soumise la commune, et qui réduisent les possibilités d'urbanisation, dans un contexte paradoxal où il faut en même temps répondre aux exigences de la loi SRU qui consistent à atteindre les 25 % de logements sociaux et celles de la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) en matière de désartificialisation des sols.

Mr Cottaz souligne que la loi ZAN s'avère plus contraignante dans les zones rurales qui ont besoin de construire.

Mme Terrier indique aussi que le SCOT BUCOPA est en révision et que si pour l'instant c'est le PLU des communes qui fait foi, un PLUi devrait voir le jour à terme (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Il n'y a pas d'autre choix que de s'adapter au mieux aux nouvelles lois qui sortent.

Mr Aubernon ajoute que chaque nouvelle construction doit préserver 20 % de la surface totale en « pleine terre ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, par délibération N° 01-2025-03, **PREND ACTE** de la tenue du débat sur les données issues du rapport relatif à l'artificialisation des sols de Beynost ; **APPROUVE** le rapport relatif à l'artificialisation des sols, tel qu'annexé à la délibération ; **TRANSMET** le rapport au préfet de région, à la préfète du département de l'Ain, au président du Conseil Régional, au président de la CCMP, au président du SCOT BUCOPA ; **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## FINANCES

### 01-2025-04 Demande de subvention portant sur la réhabilitation du Pôle Petite Enfance auprès du Fonds Vert

Rapporteur Annick Pantel

Le rapporteur rappelle que la commune s'est inscrite dans une politique de développement durable qui passe notamment par la rénovation énergétique de ses bâtiments et plus particulièrement de la rénovation du pôle petite enfance.

Construit dans les années 2003-2005, le bâtiment occupe un rôle clé dans la vie de la commune. Il accueille pendant la journée des enfants de 2 mois et demi à quatre ans. Après une vingtaine d'années de vie, les utilisateurs ont fait le constat d'un inconfort thermique important caractérisant le bâtiment, aussi bien en période estivale qu'hivernale. C'est ainsi que le cabinet d'architecture De Plus Belle accompagne la commune dans le cadre d'un diagnostic et dans les solutions à déployer pour augmenter les performances énergétiques du bâtiment et donc permettre des économies sur les charges de fonctionnement, mais aussi améliorer l'environnement des usagers du bâtiment.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Fonds Vert pour la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

DÉPENSES			RECETTES		
Détail des postes de dépenses	Montant HT	En %	Détail des postes de dépenses - TRAVAUX	Montant HT	En %
Maitrise d'œuvre	44 000,00 €	10%	Autofinancement	95 526,50 €	20%
Travaux de rénovation - PHASE APD	456 800,00 €	90%	Emprunts	- €	0%
<i>Bardage bois et ITE</i>	107 800,00 €		<b>Département de l'Ain - Transition énergétique</b> Validité jusqu'au 08/06/2026	44 980,00 €	10%
<i>Menuiseries extérieures aluminium</i>	14 400,00 €		<b>DSIL - Rénovation énergétique des bâtiments</b> - validité jusqu'au 06/07/2025	66 935,50 €	15%
<i>Platerie - plafonds - finitions</i>	42 200,00 €		<b>Département de l'Ain-</b> Validité jusqu'au 12/12/2025	39 358,00 €	9%
<i>Electricité</i>	72 900,00 €		<b>CCMP - fonds de concours transition écologique</b> En cours	50 000 €	11%
<i>Plomberie - chauffage - ventilation - climatisation</i>	219 500,00 €		<b>Fonds vert - Rénovation des bâtiments énergétiques</b> - En cours	160 000,00 €	35%
<b>TOTAL</b>	<b>456 800,00 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>456 800,00€</b>	<b>100%</b>

Mme Pantel précise que c'est devenu une priorité pour la CCMP de réussir la transition écologique, d'où ce fonds de concours pour donner un effet de levier aux communes. Ainsi, Beynost peut se voir attribuer à hauteur de 784 000 €, montant calculé en fonction du nombre d'habitants de la commune.

Mr Renevier demande si Beynost est garanti d'obtenir le fonds de concours sollicité.

Mme Terrier répond que oui, puisque cela s'inscrit dans le cadre.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par délibération N° 01-2025-04, A L'UNANIMITE, **ADOpte** les opérations et les modalités de financement ; **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ; **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter d'autres co-financeurs le cas échéant ; **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention ; **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ces opérations.

## **01-2025-05 Demande de fonds de concours transition écologique auprès de la CCMP pour la réhabilitation du Pôle Petite Enfance**

*Rapporteur Annick Pantel*

Le rapporteur rappelle que la commune s'est inscrite dans une politique de développement durable qui passe notamment par la rénovation énergétique de ses bâtiments et plus particulièrement de la rénovation du pôle petite enfance.

Construit dans les années 2003-2005, le bâtiment occupe un rôle clé dans la vie de la commune. Il accueille pendant la journée des enfants de 2 mois et demi à quatre ans. Après une vingtaine d'années de vie, les utilisateurs ont fait un constat d'un inconfort thermique important caractérisant le bâtiment aussi bien en période estivale qu'hivernale.

C'est ainsi que le cabinet d'architecture De Plus Belle accompagne la commune dans le cadre d'un diagnostic et dans les solutions à déployer pour augmenter les performances énergétiques du bâtiment et donc permettre des économies sur les charges de fonctionnement mais aussi améliorer l'environnement des usagers du bâtiment.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du fonds de concours pour la transition écologique.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

DÉPENSES			RECETTES		
Détail des postes de dépenses	Montant HT	En %	Détail des postes de dépenses - TRAVAUX	Montant HT	En %
Maitrise d'œuvre	44 000,00 €	10%	Autofinancement	90 526,50 €	20%
Travaux de rénovation - PHASE APD	456 800,00 €	90%	Emprunts	- €	0%
<i>Bardage bois et ITE</i>	107 800,00 €		<b>Département de l'Ain - Transition énergétique</b> Validité jusqu'au 08/06/2026	44 980,00 €	9,8%
<i>Menuiseries extérieures aluminium</i>	14 400,00 €		<b>DSIL - Rénovation énergétique des bâtiments</b> - Validité jusqu'au 06/07/2025	66 935,50 €	14,7%
<i>Platerie - plafonds - finitions</i>	42 200,00 €		<b>Département de l'Ain-</b> Validité jusqu'au 12/12/2025	39 358,00 €	8,6%
<i>Electricité</i>	72 900,00 €		<b>CCMP - fonds de concours transition écologique</b> En cours	100 000,00 €	21,9%
<i>Plomberie - chauffage - ventilation - climatisation</i>	219 500,00 €		<b>Fonds vert - Rénovation des bâtiments énergétiques</b> - En cours	115 000,00 €	25,2%
<b>TOTAL</b>	<b>456 800,00 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>456 800,00€</b>	<b>100%</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par délibération N° 01-2025-05, A L'UNANIMITE, **ADOpte** les opérations et les modalités de financement ; **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ; **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter d'autres co-financiers le cas échéant ; **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention ; **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ces opérations.

## **01-2025-06 Demande de subvention portant sur la réhabilitation de la mairie auprès de la DSIL et du Fonds Vert**

Rapporteur *Annick Pantel*

Le rapporteur rappelle que la commune s'est inscrite dans une politique de développement durable qui passe notamment par la rénovation énergétique de ses bâtiments et plus particulièrement par la rénovation de la mairie.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Fonds Vert et de la DSIL pour la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

DEPENSES			RECETTES		
Détail des postes de dépenses	Montant HT	En %	Détail des postes de dépenses	Montant HT	En %
TRAVAUX	1 780 000€	100%	Autofinancement	353 006 €	20%
TRAVAUX PREPARATOIRES	25 000,00 €		Emprunts	-	0
CLOS COUVERT	800 000,00 €		Département – 2024 – Projets structurants <b>Date validité : 08/06/2026</b>	150 000€	8,43%
SECOND ŒUVRE	365 000,00 €		Département – 2023 – obtenue	63 000€	3,54%
LOTS TECHNIQUES	535 000,00 €		DSIL – 2019 – obtenue	43 994€	2,47%
AMENAGEMENTS EXTERIEURS	55 000,00 €		DSIL – 2024 – Rénovation thermique bâtiments publics – <b>(en cours d'instruction)</b>	360 000€	20,22%
			Fond vert – <b>(en cours d'instruction)</b>	715 000€	40%
			CCMP – Transition écologique - <b>(en cours d'instruction)</b>	95 000 €	5,34 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 780 000€</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 780 000€</b>	<b>100%</b>

Mr Vermorel demande si la date de réponse est connue.

Mme Terrier répond que ce sera débattu lors d'une commission spéciale.

Mr Cottaz ajoute que cela dépendra sûrement de l'enveloppe nationale qui n'est pas encore votée par le gouvernement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par délibération N° 01-2025-06, A L'UNANIMITE, **ADOpte** les opérations et les modalités de financement ; **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ; **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter d'autres co-financeurs le cas échéant ; **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la

Subvention ; **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ces opérations.

## **01-2025-07 Demande de fonds de concours transition écologique auprès de la CCMP pour la réhabilitation de la mairie**

*Rapporteur Annick Pantel*

Le rapporteur rappelle que la commune s'est inscrite dans une politique de développement durable qui passe notamment par la rénovation énergétique de ses bâtiments et plus particulièrement par la rénovation de la mairie.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du fonds de concours pour la transition écologique mis en place par la CCMP.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

DEPENSES			RECETTES		
Détail des postes de dépenses	Montant HT	En %	Détail des postes de dépenses	Montant HT	En %
TRAVAUX	1 780 000€	100%	Autofinancement	358 409 €	20,1%
TRAVAUX PREPARATOIRES	25 000,00 €		Emprunts	-	0
CLOS COUVERT	800 000,00 €		Département – 2024 – Projets structurants Date validité : 08/06/2026	150 000€	8,43%
SECOND ŒUVRE	365 000,00 €		Département – 2023 – obtenue	63 000€	3,54%
LOTS TECHNIQUES	535 000,00 €		DSIL – 2019 – obtenue	43 994€	2,47%
AMENAGEMENTS EXTERIEURS	55 000,00 €		Fond vert – (en cours d'instruction)	680 000€	38,2 %
			CCMP – Transition écologique - (en cours d'instruction)	484 597 €	27,2%
<b>TOTAL</b>	<b>1 780 000€</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 780 000€</b>	<b>100%</b>

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par délibération N° 01-2025-07, A L'UNANIMITE, **ADOpte** les opérations et les modalités de financement ; **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ; **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter d'autres co-financeurs le cas échéant ; **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention ; **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ces opérations.

#### **01-2025-08 Demande de subvention pour le relamping du groupe scolaire auprès du Fonds Vert et de la DSIL**

*Rapporteur Annick Pantel*

Le rapporteur rappelle que la commune s'est inscrite dans une politique de développement durable qui passe notamment par la rénovation énergétique de ses bâtiments et plus particulièrement la rénovation du groupe scolaire.

L'audit énergétique préconise de remplacer l'éclairage actuel par des tubes LED et de mettre en place une gestion automatisée dans les locaux de passage.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Fonds Vert pour la rénovation énergétique des bâtiments publics et de la DSIL.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

DEPENSES			RECETTES		
Détail des postes de dépenses	Montant HT	En %	Détail des postes de dépenses	Montant HT	En %
TRAVAUX	116 748,62 €	100%	Autofinancement	25 922,45 €	20%
			Emprunts	-	0
			Département – 2024 – Transition écologique <b>Validité jusqu'au 08/06/2026</b>	20 777 €	18%
			DSIL – Rénovation énergétique des bâtiments – <b>en cours</b>	35 024,59 €	30%
			Fonds vert – Rénovation des bâtiments énergétiques – <b>en cours</b>	35 024,59 €	30%
<b>TOTAL</b>	<b>116 748,62 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>116 748,62 €</b>	<b>100%</b>

Mme Pantel précise que 20 777 € ont déjà été obtenus de la part du Département.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par délibération N° 01-2025-08, A L'UNANIMITE, **ADOpte** les opérations et les modalités de financement ; **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ; **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter d'autres co-financiers le cas échéant ; **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention ; **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ces opérations.

### 01-2025-09 Demande de fonds de concours transition écologique auprès de la CCMP pour la rénovation de l'éclairage public de la commune

Rapporteur Annick Pantel

L'éclairage public étant une source importante de consommation électrique, la commune vise à moderniser et rénover l'ensemble de son parc qui a plus de 30 ans. Un marché public global de performance énergétique est en cours avec pour objectif une réduction de la consommation énergétique de 60% par rapport à la consommation actuelle.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du fonds de concours pour la transition écologique mis en place par la CCMP.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

DEPENSES			RECETTES		
Détail des postes de dépenses	Montant HT	En %	Détail des postes de dépenses	Montant HT	En %
Assistance à Maîtrise d'ouvrage	18 000 €	100%	Autofinancement	9 000 €	50 %
			Emprunts	-	0

			LUM'ACTEE+ - lot 5 – AMO et autres prestations intellectuelles – en cours	9 000 €	50%
<b>TOTAL</b>	<b>18 000€</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>18 000€</b>	<b>100%</b>

DEPENSES			RECETTES		
Détail des postes de dépenses	Montant HT	En %	Détail des postes de dépenses	Montant HT	En %
Rétribution études phase offres	22 500 €	100%	Autofinancement	15 750 €	70 %
			Emprunts	-	0
			LUM'ACTEE+ - lot 3 – SDAL – en cours	6 750 €	30%
<b>TOTAL</b>	<b>22 500 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>22 500 €</b>	<b>100%</b>

DEPENSES			RECETTES		
Détail des postes de dépenses	Montant HT	En %	Détail des postes de dépenses	Montant HT	En %
TRAVAUX	1 552 000€	100 %	Autofinancement	824 160 €	53 %
			Emprunts	-	0
			Département – 2024 – Transition écologique – Validité : 08/06/2026	115 600 €	7%
			Fonds vert – Modernisation de l'éclairage public – en cours	303 600 €	20%
			SIEA – subvention éclairage public – en cours	108 640 €	7%
			CCMP – fonds de concours transition écologique – En cours	200 000 €	13%
<b>TOTAL</b>	<b>1 552 000€</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 552 000€</b>	<b>100%</b>

Mme Pantel ajoute que 115 600 € ont déjà été obtenus de la part du Département. L'objectif visé est de réduire les dépenses de 60 % par rapport à aujourd'hui. Mme Terrier précise que tous les travaux nécessaires à l'atteinte de cet objectif seront étalés dans le temps.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par délibération N° 01-2025-09, A L'UNANIMITE, **ADOpte** les opérations et les modalités de financement ; **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ; **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter d'autres co-financiers le cas échéant ; **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention ; **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ces opérations.

## **01-2025-10 Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 et tenue du débat** *Rapporteur Philippe MAILLEZ*

Le rapporteur expose à l'Assemblée, qu'en application de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et en référence à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2025, a été établi pour permettre à l'Assemblée délibérante et à la population de mieux comprendre le contexte dans lequel évolue la commune, et les contraintes auxquelles elle est, ou sera, confrontée.

Il est rappelé l'obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants, dans les deux mois précédents le vote du budget de la commune, de tenir un débat sur les orientations budgétaires.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire, annexé à la délibération comprend :

- La présentation générale du contexte économique
- Les priorités politiques pour 2025
- Les orientations budgétaires pour 2025
- Les éléments d'analyse financière

S'ensuit le débat sur les orientations budgétaires présentées dans le rapport.

Mme le Maire informe l'assemblée que la municipalité est en pourparlers avec le fournisseur ORANGE afin de trouver une solution amiable. En effet, la commune a refusé la Demande Préalable d'ORANGE, qui avait le projet d'implanter une antenne de 30 mètres de haut à l'entrée du territoire communal.

La finalisation du RLPi (Règlement Local sur la Publicité Intercommunale) va remplacer l'actuelle TLPE (Taxe sur la Publicité Extérieure), ce qui engendrera une baisse de recettes pour la commune.

En ce qui concerne le devenir de l'EAJE, Madame le Maire explique qu'il avait été envisagé de passer en DSP mais après avoir réfléchi en concertation avec l'équipe et la responsable de la crèche, il a été décidé de lancer un audit pour obtenir un diagnostic précis. L'offre de la crèche et notamment l'agrément de la CAF devront probablement être retravaillés. La décision est donc reportée.

A ce sujet, Mr Cottaz intervient pour dire que les délégataires ont un objectif axé prioritairement sur les bénéfices financiers.

Mme Terrier attire l'attention de l'assemblée sur les dépenses directement liées à l'augmentation de la population et à la volonté de conserver une offre de services à la hauteur des attentes des administrés, tels que le distributeur de billets ou l'agence postale communale. Le recensement de la population qui se déroule actuellement, va probablement faire ressortir une croissance importante du nombre d'habitants. D'ores et déjà, il est prévisible que le prochain conseil municipal devra compter deux conseillers

municipaux de plus, pour un conseil municipal constitués de 29 élus après les élections de 2026.

Les travaux de réhabilitation des locaux de la mairie vont débiter fin février 2025, jusqu'en avril 2026. La construction d'une Maison des familles démarrera à la fin de l'année. Ce bâtiment, situé en cœur de ville, a été pensé pour être vertueux sur le plan énergétique.

Le devenir de l'ancien garage Oscar reste en suspens, le passage d'un expert ayant relevé des incertitudes quant à sa structure. Une démolition partielle a été décidée pour garantir la sécurité du lieu.

L'enrobé de la rue du Prieuré devrait intervenir en septembre 2025. A la même époque, la phase 1 concernant le diagnostic, pour les travaux de requalification de la RD 1084, devrait commencer à hauteur de Thiriet.

Mme Le Guyader insiste sur l'importance de tenir compte des personnes qui se déplacent en transport en commun, parfois âgées ou handicapées. Les déviations effectuées lors des travaux de St-Maurice de Beynost n'ont pas tenu compte de ces facteurs. Mme Terrier répond que la phase 1 ne devrait pas être très impactante mais que des mesures seront prises pour réduire l'impact sur la mobilité.

La rénovation de l'éclairage public vers du tout led va s'étendre sur 7 ans.

Mr Chevrolat indique que la sobriété énergétique s'applique à tous les niveaux, des décorations de Noël, en passant par les caméras vidéo, ou la pose de panneaux photovoltaïques. Un marché global de performance est passé, avec l'engagement pour le prestataire de garantir un certain pourcentage d'économie pour la commune.

Dans cet ordre d'idées, Mme Terrier ajoute que le chauffage des bâtiments communaux sera à terme contrôlé par un système domotique.

Les travaux de l'ancienne église Saint-Julien devraient débiter également à la fin de l'année.

Mme Terrier explique que tous ces projets sont phasés par année de façon à étaler au mieux le montant des investissements. La commune n'aura recours à aucun nouvel emprunt d'ici la fin du mandat, et les taux d'imposition communaux n'évolueront plus jusqu'à la fin du mandat en cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par délibération N° 01-2025-10, A L'UNANIMITE, **PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires de la commune pour l'exercice 2025, sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires annexé à la délibération.

## Informations diverses

Madame le Maire annonce qu'un conseil municipal est programmé la semaine prochaine, avec l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour permettre au CCAS de boucler son budget et payer les salaires des agents.

Le vote du budget communal interviendra lors de la séance du 27 février 2025. La commission Finances se déroulera vendredi 14 février à 10h00.

Une Commission des Impôts Directs est prévue vendredi 28 mars à 10h00.

La guinguette redémarre vendredi 14 février, avec vente de boudin le lendemain matin.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20h10.

Le Maire,  
Caroline TERRIER



Secrétaire de séance,  
Valérie BERGER

